

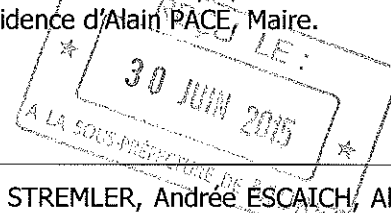
COMMUNE de SEYSSES  
10 Place de la Libération  
31600 SEYSSES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Procurations : 3  
Absents : 4  
Votants : 25  
Pour : 25

L'an deux mille quinze, le vingt quatre juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 18 juin 2015



**PRESENTS** : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA.

**PROCURATIONS** : Michel PASDELOUP à Alain PACE, Bernadette SERRES à Carine PAILLAS, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.

**ABSENTS** : Thierry LAZZAROTTO, Laurent VALLET, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA

**Secrétaire de séance** : Corine CORDELIER

**N° 4318**

**OBJET :**

**Demande de subvention  
au Conseil  
Départemental –  
Sécurisation des  
installations sportives –  
Stade de football  
François BONZOM –  
Pose d'une main  
courante autour du  
terrain d'Honneur et de  
filets pare-ballons sur le  
terrain n°2**

Monsieur Le Maire explique la nécessité de procéder aux travaux de mise en conformité de la main courante du terrain d'Honneur de football afin de garantir la sécurité de l'installation et des usagers conformément aux mesures sécuritaires et réglementaires. Un filet pare ballons est également nécessaire sur le terrain n°2.

Monsieur Le Maire rappelle le souci constant de la Commune de préserver et d'aménager les installations sportives, pour améliorer ainsi le cadre de vie des associations et de la population.

Vu le rapport de la cellule MAPA en date du 20 mai 2015 ;

Il indique que les travaux suivants sont projetés :

- fourniture et pose d'une main courante au terrain d'honneur de football pour un montant de 22 352,80 € HT sur présentation d'un devis de la société ESPES ;

- fourniture et pose de filets pare ballons au terrain n°2 pour un montant de 7 147,50 € HT sur présentation d'un devis de la société ESPES ;

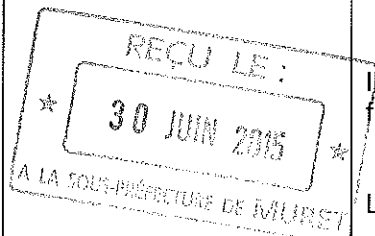
La dépense pour ces travaux sera de 29 500,30 € HT (35 400,36 € TTC).


Il propose au Conseil de solliciter le Conseil Départemental pour l'aider à financer ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le projet de mise en conformité de la main courante du terrain d'Honneur de football afin de garantir la sécurité de l'installation et des usagers, ainsi que la pose de filets pare ballons sur le terrain n°2 pour un montant total de 29 500,30 € HT (35 400,36 € TTC).

**Charge** Monsieur Le Maire de solliciter la subvention la plus élevée possible pour l'aider au financement de cette opération auprès du Conseil Départemental.



	<p><b>Dit</b> que la somme nécessaire au financement de ces travaux est inscrite au budget communal, opération 65, chapitre 21.</p> <p>Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : <b>30 JUIN 2015</b></p> <p>Affiché le : <b>30 JUIN 2015</b></p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 26 juin 2015</p> <p><b>Le Maire</b> <b>Alain PACE</b></p> 

REÇU LE :  
**30 JUIN 2015**  
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET